



## Conseil d'administration

316<sup>e</sup> session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/INS/10

Section institutionnelle

INS

Date: 9 novembre 2012

Original: anglais

### DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Institut international d'études sociales

### Rapport de la 54<sup>e</sup> session du Conseil

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a tenu sa 54<sup>e</sup> session le 9 novembre 2012 à Genève. Le Directeur général du BIT présidait la réunion.
2. Le Directeur général souligne combien il est important de renforcer les capacités d'analyse de l'OIT pour pouvoir influencer le débat général sur les questions concernant le monde du travail. La réussite de l'Organisation en la matière dépendra de son aptitude à mener d'excellents travaux dans le domaine de la recherche et des statistiques. L'Institut et son Conseil ont un rôle fondamental à jouer à cet égard. L'Institut a ceci d'unique qu'il dispose de son propre Conseil et de ses propres statuts, une situation qui lui donne la distance nécessaire pour accomplir des travaux de recherche de haute qualité. La difficulté est d'exploiter au mieux ces particularités de manière à s'assurer que l'objectif global de l'Organisation est atteint. L'une des forces de l'Institut est sa capacité de prendre du recul par rapport aux considérations immédiates relatives aux travaux techniques du BIT et d'adopter une vision plus large du monde du travail. Il reste qu'il incombe au Bureau de s'assurer que l'Institut n'est pas détaché de l'axe principal des efforts déployés par l'Organisation en matière de recherche et de connaissances. L'une des questions abordées dans le cadre du processus de réforme est de savoir comment remédier au problème institutionnel de la fragmentation de la recherche dans les différents départements de l'Organisation. L'un des principaux objectifs de ce processus est justement de trouver les moyens d'éliminer cette fragmentation et d'améliorer la cohérence globale des travaux du BIT.
3. Pour ce qui est des publications, le Directeur général félicite l'Institut pour avoir produit certaines des publications phares les plus connues du BIT. Le *Rapport sur le travail dans le monde* et d'autres travaux de recherche publiés ont reçu un accueil élogieux. Par conséquent, l'orateur rend hommage au directeur de l'Institut et à son équipe pour l'excellence du travail accompli. A plus longue échéance, le Directeur général dit que l'OIT doit revoir sa politique en matière de publications en fonction du succès et de l'impact de celles-ci sur le public auquel elles sont destinées.
4. En conclusion, le Directeur général souligne la nature participative et inclusive du processus de réforme en cours, lequel prévoit des consultations avec le Conseil de

l'Institut. Il termine ses remarques en insistant sur l'importance de l'opinion du Conseil et accueille avec satisfaction les contributions de tous ses membres.

## Rapport du Directeur

(INS.B.LIV/1)

5. Présentant son rapport au Conseil, le directeur commence par remercier le Directeur général pour ses observations sur le rôle important de l'Institut qui aide l'Organisation à atteindre ses objectifs.
6. Conformément aux orientations du Conseil, la plupart des travaux menés au cours de l'année précédente ont porté sur une analyse, fondée sur des données factuelles, de la manière dont les pays peuvent assurer une sortie durable de la crise mondiale. Les travaux ont gardé leur nature transversale, laquelle constitue l'un des avantages comparatifs de l'Institut. Les conclusions de ces travaux ont mis en évidence le fait que la crise a engendré la nécessité d'une transformation majeure.
7. Dans les économies avancées, cela signifie qu'il faut éviter une récession prolongée sur le marché du travail et stimuler une croissance équilibrée. Les conditions macroéconomiques spécifiques qui sont requises par une telle stratégie ainsi que leurs liens avec des politiques saines sur le plan social et en matière de travail ont été analysés dans le *Rapport sur le travail dans le monde 2012*. Dans la série des *Etudes sur la croissance et l'équité*, l'étude sur la zone euro examine en détail la nature de la crise de l'emploi en Europe et fournit une évaluation approfondie des différents moyens d'action.
8. Les difficultés auxquelles se heurtent les pays émergents et les pays en développement sont dues en partie à la médiocrité de la reprise dans les économies avancées. En particulier, s'agissant des pays en développement qui sont dépendants du commerce avec les pays avancés, l'Institut a tenté d'évaluer les stratégies en faveur de la croissance qui réorientent la contribution que l'Agenda du travail décent peut faire en la matière. Le *Rapport sur le travail dans le monde 2012* examine ainsi dans quelle mesure le traitement des questions de sous-emploi et de qualité de l'emploi peut contribuer à l'instauration d'un modèle de croissance plus équilibré. En outre, dans le cadre des *Etudes sur la croissance et l'équité*, on a poursuivi l'examen des difficultés rencontrées par les pays émergents et les pays en développement. L'Institut est sur le point de lancer une nouvelle étude sur les pays d'Afrique du Nord et les pays arabes, en coopération avec d'autres organisations. L'analyse de travaux de recherche sur l'Argentine, le Bangladesh et le Kenya, qui est en cours, a pour but de recenser les trains de mesures efficaces. Par ailleurs, le *Rapport sur le travail dans le monde 2011* a examiné la question de la volatilité des cours des denrées alimentaires et ses effets sur les emplois et les revenus dans le secteur agricole.
9. L'Institut a accompli des progrès substantiels dans l'élaboration du modèle «Global Economic Linkages», qui est utilisé pour vérifier l'efficacité de différentes mesures d'interventions dans les économies avancées comme dans les pays en développement. Le modèle a pour objet de faciliter une analyse prospective et l'établissement de projections. L'Institut évalue actuellement la validité interne et externe du modèle en soumettant les documents qui s'y rapportent aux responsables de publications extérieures et à des chercheurs.
10. Un numéro spécial de la *Revue internationale du Travail* consacré au travail faiblement rémunéré dans les pays émergents a été publié en septembre de cette année. La diffusion de la *Revue* a connu une nette amélioration grâce au partenariat conclu avec une maison d'édition. Les efforts consentis en la matière ont permis de diffuser la *Revue* auprès d'un

public plus large et d'améliorer la qualité et la pertinence de son contenu. Cela a eu pour résultat l'augmentation en flèche du nombre des articles proposés pour publication.

11. Evoquant le rôle de l'Institut dans la coordination du Programme mondial de recherche de l'OIT, le directeur dit qu'il s'agit de remédier à la fragmentation de la recherche au BIT grâce à un recensement des travaux actuellement en cours dans quatre domaines prioritaires. Il a été créé un portail Web spécialement consacré à la recherche qui mentionne les nouvelles publications et rapports correspondant à ces quatre domaines et il existe à présent une série unique de documents de recherche du BIT.
12. Enfin, s'agissant du *Rapport sur le travail dans le monde 2013*, l'orateur indique que celui-ci sera consacré à la crise comme il a été convenu lors de la session précédente du Conseil et qu'il adoptera une perspective plus structurelle en évaluant les conditions requises pour un redressement de l'emploi, tant quantitatif que qualitatif, qui soit digne de ce nom. Le groupe d'experts scientifiques, chargé de l'examen collégial du rapport, se réunira à Genève pour examiner les conclusions de celui-ci et formuler leurs observations. Le directeur propose de tenir une réunion en parallèle à la session de 2013 de la Conférence internationale du Travail pour poursuivre la diffusion du rapport.
13. Le vice-président employeur accueille avec satisfaction le rapport du directeur, rend hommage à la qualité des travaux accomplis au cours des dernières années par l'Institut et note avec plaisir que le plan de travail a été mis en œuvre avec succès conformément aux principes directeurs énoncés par le Conseil. Toutefois, il observe que, à l'avenir, il serait souhaitable que le rapport du directeur soit transmis dans de meilleurs délais et de veiller à ce que les rapports et les études de haute qualité parviennent aux membres du Conseil aussi tôt que possible après leur publication. Il est crucial de renforcer le rôle majeur joué par les membres du Conseil dans la sensibilisation aux travaux de l'Institut.
14. A la lumière des observations formulées par le Directeur général et le directeur, le groupe des employeurs partage l'avis selon lequel il est nécessaire de renforcer les capacités de l'Institut et l'envergure de ses travaux. Dans le contexte du processus de réforme, le danger est que l'Institut soit directement ou indirectement mêlé à des débats politiques qui pourraient entacher la crédibilité de ses analyses et sa réputation. Il est vital de préserver le caractère autonome de l'Institut de façon à produire des travaux de recherche rigoureux d'une haute qualité intellectuelle. L'Institut doit éviter d'utiliser des termes lourds de sens comme «emploi précaire» et «incertitudes auxquelles sont confrontées les entreprises». Lorsque la politique et l'idéologie s'immiscent dans la recherche et l'analyse, la crédibilité de ces dernières s'en trouve diminuée. L'Institut ne peut sauvegarder sa crédibilité qu'en préservant son indépendance.
15. Concernant le programme de recherche général de l'OIT, le groupe des employeurs souscrit à l'avis selon lequel la participation de l'Institut aux travaux entrepris à l'extérieur de l'Organisation ajoutera de la rigueur, de la qualité et une optique collégiale, et rehaussera de manière générale la pertinence et l'influence de l'OIT. Toutefois, le risque existe que l'Institut s'engage dans des activités de sensibilisation à court terme et perde son autonomie et son indépendance. Comme l'a fait remarquer le Directeur général, il faut que l'Institut renforce sa crédibilité en tant que source indépendante d'analyse technique de haute qualité. Le programme de recherche de l'OIT, tel qu'il est actuellement envisagé, ne peut pas recevoir le soutien du groupe des employeurs. Un débat plus rigoureux sur ce programme et le rôle de l'Institut à cet égard ne sera possible qu'une fois que les propositions auront été mieux définies.
16. D'une manière générale, le groupe des employeurs approuve l'objectif qui consiste à stimuler les capacités de recherche et d'analyse de l'Institut, mais il estime que celui-ci doit demeurer une entité indépendante et impartiale. Les efforts visant à faire participer

l'Institut à des activités de promotion visant un ensemble particulier d'objectifs et de positions de portée générale ne feront que porter atteinte à la crédibilité de ce dernier et ne sont pas compatibles avec son caractère d'organisme professionnel de recherche.

17. La Vice-présidente travailleuse félicite l'Institut du travail qu'il a accompli et rappelle que celui-ci a continué à fournir des études très utiles sur des questions d'une importance cruciale. Le *Rapport sur le travail dans le monde* est devenu une publication phare qui est désormais une référence aussi bien pour les médias que pour les chercheurs et les mandants de l'OIT. C'est l'une des rares publications contenant une analyse novatrice de la crise mondiale, utile aux responsables politiques. Mais surtout le *Rapport sur le travail dans le monde* a été l'une des toutes premières publications à anticiper les conséquences que pouvaient entraîner des mesures d'austérité prises prématurément. Deux ans après que l'Institut a exposé les dangers de telles mesures, des organisations comme le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques parviennent lentement à des conclusions similaires. De la même manière, les récentes conclusions du *Rapport sur le développement dans le monde* de la Banque mondiale, qui traite des répercussions diverses sur l'emploi de la réglementation du marché du travail, concordent avec l'analyse qu'en avait fait l'Institut il y a déjà plusieurs années. Parallèlement, les idées avancées par l'Institut – par exemple la nécessité de subordonner les salaires réels à la productivité, d'atténuer les inégalités de revenus, de stimuler la demande au moyen de stratégies bien conçues, de veiller à ce que les marchés financiers servent les intérêts de l'économie réelle, et de répondre aux objectifs budgétaires d'une manière socialement responsable – constituent des messages cruciaux progressivement pris en compte par les décideurs politiques.
18. Le groupe des travailleurs encourage l'Institut à poursuivre l'approfondissement de ses connaissances et de ses travaux dans ces domaines dans les prochains *Rapports sur le travail dans le monde*, en particulier en ce qui concerne la croissance équitable. Parmi les autres domaines de recherche auxquels l'Institut pourrait s'intéresser figurent: les moyens permettant de réduire les inégalités; les vecteurs d'investissement productif; les transformations structurelles de nature à favoriser des emplois productifs; le rôle que jouent respectivement les investissements étrangers et nationaux dans le développement; et le rôle des normes du travail en tant qu'elles offrent un cadre réglementaire donnant la priorité aux personnes avant les marchés. Le groupe des travailleurs prend dûment note du modèle «global economic linkages» et encourage le renforcement des capacités dans le domaine de la modélisation macroéconomique.
19. S'agissant de la collaboration avec le reste du Bureau, le groupe des travailleurs se félicite de ce que l'Institut joue un rôle de premier plan en ce qui concerne le Programme mondial de recherche de l'OIT. Il approuve les quatre groupes qui ont été créés et soutient l'initiative tendant à tirer un meilleur parti des capacités actuelles en matière de recherche.
20. La Vice-présidente travailleuse soulève la question de l'indépendance de l'Institut au sein de la nouvelle structure du Bureau. Pour le groupe des travailleurs, l'indépendance de l'Institut est un atout si l'on veut améliorer les activités de recherche du BIT et, par conséquent, s'il faut accueillir favorablement une coopération plus poussée avec d'autres unités du Bureau, celle-ci ne doit pas se faire aux dépens de l'autonomie de l'Institut lui-même. Le groupe des travailleurs souhaite aussi que l'Institut soit une meilleure source d'information pour éclairer les décisions du Bureau et accroître l'impact des activités de ce dernier au niveau national. L'Institut devrait continuer à collaborer avec d'autres instituts de recherche à travers le monde et coordonner davantage ses activités avec celles des organismes des Nations Unies et des organisations internationales, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dans le domaine de l'investissement et de ses répercussions sur l'emploi. Pour conclure, la Vice-présidente travailleuse souligne qu'il importe de trouver un juste équilibre entre

l'autonomie de l'Institut et le rôle que celui-ci doit jouer dans le cadre plus large du programme de recherche du BIT.

21. Un représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran remercie le directeur et son personnel de la grande qualité des recherches autonomes menées par l'Institut. Il signale que, dans ses publications, celui-ci a saisi avec justesse la nature et la profondeur de la crise mondiale. Le rapport de l'Institut intitulé *Working towards sustainable development: Opportunities for decent work and social inclusion in a green economy*, rédigé en collaboration avec d'autres membres de l'Initiative en faveur des emplois verts, a apporté une contribution importante au Sommet Rio+20. Par ailleurs, il convient de se féliciter des liens de collaboration qu'entretient l'Institut avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) dans le cadre des Etudes sur la croissance et l'équité et il devrait poursuivre de tels efforts de collaboration en matière de recherche. Le rôle joué par l'Institut dans l'élaboration de la stratégie de gestion des connaissances est aussi un pas dans la bonne direction. Le Programme mondial de recherche de l'OIT porte sur des questions pertinentes.
22. Un représentant du gouvernement de la France félicite l'Institut pour la qualité de ses travaux. Le *Rapport sur le travail dans le monde* en particulier est devenu une publication majeure et une source importante de réflexions novatrices sur la réponse à la crise. Une telle publication est cruciale pour accroître la réputation de l'OIT. L'orateur souligne l'intérêt qu'il y a à maintenir la visibilité des recherches de l'Institut.
23. Il ajoute qu'il est encourageant de constater que le Directeur général reconnaît le rôle vital des activités de recherche et de statistique dans la transformation de l'Organisation en un pôle d'expertise de grande réputation mondiale. Il souligne que la situation actuelle se caractérise par un éparpillement des activités de recherche et de statistique dans l'ensemble de l'Organisation, ce qui a une incidence sur la masse critique et la coordination de l'ensemble des efforts. Par conséquent le regroupement des activités de recherche dans un «pôle d'excellence» à l'Institut serait extrêmement utile pour les mandants tout en améliorant la visibilité et la crédibilité de l'OIT vis-à-vis des autres organisations internationales. Le gouvernement de la France serait disposé à soutenir de diverses manières un tel pôle d'excellence, y compris par le biais de partenariats extérieurs. L'orateur réaffirme qu'il importe de garantir l'autonomie de l'Institut dans le cadre du processus de réforme et il demande au Directeur général de plus amples informations à ce sujet.
24. Un représentant du gouvernement du Pakistan se déclare très préoccupé pour l'autonomie de l'Institut dans le cadre de la réforme et du processus de changement en cours à l'OIT. Il se félicite de l'excellent travail que l'Institut a accompli ces dernières années, notamment le *Rapport sur le travail dans le monde*. Pour que des travaux de cette qualité puissent encore être réalisés, il est important que les mesures de réforme tiennent compte de la spécificité de l'Institut et de son Conseil. En effet, si le Département des normes est depuis toujours au cœur de l'action de l'OIT, l'Institut en est le «cerveau» et a besoin d'une certaine distance et d'un degré adéquat d'autonomie pour accomplir son travail d'une manière créative et crédible, comme cela a été le cas jusqu'à présent.
25. Un représentant du gouvernement du Panama remercie le Directeur général de participer à la session du Conseil. Il félicite l'Institut de la qualité de ses publications et de ses travaux de recherche. Ces travaux revêtent une importance particulière en période de crise; ils ont aidé des gouvernements comme celui du Panama à se doter de politiques efficaces. L'intervenant plaide donc en faveur de la poursuite de ce travail d'analyse réalisé de façon autonome et notamment de la coopération avec la plate-forme statistique qui existe au Panama et qui englobe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

26. Un représentant du gouvernement de l'Argentine loue la qualité des travaux de recherche de l'Institut. Le *Rapport sur le travail dans le monde* est une publication respectée dont la crédibilité est désormais reconnue en Argentine et dans la région. Il porte sur des sujets transversaux d'une très grande importance pour les mandants, qu'il traite au moment opportun et en tenant compte de la situation créée par la crise mondiale. Le gouvernement de l'Argentine tient à ce que ce travail se poursuive. De plus, compte tenu de l'utilité des résultats pour l'élaboration de politiques et de la nature de toute recherche crédible, il est essentiel que l'Institut travaille en association étroite avec le Directeur général.
27. Le directeur de l'Institut remercie les membres du Conseil de leurs interventions et de leurs paroles encourageantes à propos du travail de l'Institut. Répondant aux questions soulevées par le vice-président employeur, il fait observer que l'Institut s'est toujours efforcé d'assurer une cohérence entre les thèmes de recherche et les données tirées de la littérature. Il admet cependant que les résultats devraient être communiqués d'une manière qui tienne mieux compte de l'environnement. Le directeur reconnaît la nécessité de traiter des sujets portant sur les conséquences de la mondialisation et le développement durable – et non sur des dispositions figurant dans des accords existants – et indique que l'Institut entend continuer à faire des efforts dans ce sens. Il prend note de l'intérêt manifesté par le Conseil pour la mise en place de partenariats élargis avec d'autres instituts et centres de recherche d'organisations internationales importantes. Il rappelle néanmoins que l'Institut compte seulement neuf chercheurs et que des priorités devront nécessairement être établies pour que la totalité des objectifs soient réalisés.
28. Pour améliorer la diffusion des résultats des travaux de recherche, le directeur annonce le lancement d'un nouveau système d'information par courriels qui permettra de faire parvenir les nouvelles publications aux membres du Conseil et aux principales parties prenantes au fur et à mesure de leur parution. En réponse à des questions relatives au contrôle de la qualité, le directeur souligne que l'Institut soumet ses publications, notamment le *Rapport sur le travail dans le monde*, à un processus rigoureux d'analyse critique collégiale. Le caractère très sélectif de la *Revue internationale du Travail* atteste également de cette pratique. En ce qui concerne le Programme mondial de recherche de l'OIT, le directeur informe le Conseil que le Conseil d'administration du BIT a sélectionné les quatre domaines thématiques dans le souci d'assurer la coordination des activités de recherche menées au sein du Bureau. Enfin, il rappelle que, dans d'autres organisations telles que le FMI, la création d'un centre d'excellence en matière de recherche a demandé une concentration des efforts, sans laquelle il n'aurait pas été possible d'atteindre la masse critique nécessaire.
29. La Directrice générale adjointe pour les politiques dit que le processus de réforme lancé récemment pour renforcer les activités relatives à la recherche et aux statistiques au sein du BIT vise à renforcer l'adéquation des produits de diffusion du savoir mis au point par le BIT, à assurer leur cohérence, à atteindre en la matière une masse critique et, de façon générale, à améliorer l'impact des travaux du BIT. S'agissant du calendrier, la Directrice générale adjointe souligne que les grandes structures du portefeuille des politiques seront réexaminées d'ici à la fin de 2012 et que le Directeur général recevra des propositions pour un renforcement du volet recherche et statistiques d'ici à fin février. La décision correspondante devrait être prise d'ici à mars 2013. Au sujet du morcellement des travaux de recherche au sein du BIT, la Directrice générale adjointe souligne qu'il serait facile de réunir tous les chercheurs sur un même lieu mais qu'il faudrait pour cela que le Conseil de l'Institut et le BIT règlent la question de l'autonomie de l'Institut. Il n'est pas aisé de trancher en la matière, et toute observation pouvant être formulée par les membres du Conseil à cet égard serait d'un apport précieux, indépendamment de la solution arrêtée.
30. Le Directeur général passe en revue les différentes options pouvant être retenues pour répondre aux questions concernant les activités relatives à la recherche et aux statistiques,

c'est-à-dire la centralisation, le maintien de la décentralisation actuelle ou une solution intermédiaire. Il semble évident que la centralisation sur un même lieu au BIT – à l'Institut par exemple – des différentes capacités transversales en matière de recherche contribuerait dans une large mesure à la création de la masse critique nécessaire. Cependant, une telle évolution devrait s'accompagner d'une réflexion sur le degré d'autonomie de la structure ainsi créée.

31. Pour conclure, le Directeur général prend bonne note des préoccupations exprimées par les membres du Conseil en ce qui concerne l'autonomie de l'Institut et l'importance d'une telle indépendance pour la crédibilité des activités de recherche. Il souligne que ces observations et suggestions sont très utiles et opportunes compte tenu du processus de réforme en cours.
32. Sur la proposition du directeur de l'Institut, le Conseil convient de se réunir en mars 2013 pour examiner plus avant les questions soulevées pendant la session. La date de cette réunion sera communiquée en temps voulu.
33. *Le Conseil prend note du document et convient de se réunir en mars 2013.*

## **Acceptation de contributions et de dons**

### **(INS.B.LIV/2)**

34. Le Directeur général indique qu'il n'y a pas de nouvelles contributions ni de nouveaux dons.
35. *Le Conseil prend note du document.*